

Quoi de neuf chez nous?

Votre journal communal

PARTIE

1

Au sommaire :

- Voeux du maire
- Colis de Noël et repas des aînés
- Noël des enfants de la commune
- Les bibliothèques municipales
- Petit rappel administratif
- Eglise de Belvezet en beauté
- Chateau et travaux
- Projets 2025
- La photo du jour
- La recette
- Les jeux



CONTACT: Quartier la remise
Le Bleynard
48190 MONT LOZERE ET GOULET
04.66.31.13.83
mairie@montlozereetgoulet.fr

Site Internet: www.mont-lozere-et-goulet.fr

Facebook: @montlozereetgoulet



Le mot du Maire

Le 28 août 2024, monsieur le Préfet de la Lozère signait l'arrêté rejetant la demande de modification des limites du territoire de notre commune.

Malgré l'avis formulé par la commission communale élue, favorable au détachement de la commune déléguée de Bagnols les Bains, le commissaire enquêteur relevait dans son rapport qu'une majorité des électeurs de notre commune était opposée à cette démarche et que rien ne semblait justifier une décision de séparation.

De son côté, le conseil municipal délibérait pour exprimer son refus de la partition et le Conseil Départemental exprimait également un même refus.

Un recours gracieux contre l'arrêté du Préfet était à son tour rejeté...

On pouvait espérer que les choses en resteraient là et qu'enfin la page serait tournée. Il semblerait que non.

Une chose est sûre, notre commune nouvelle issue de la fusion des six communes historiques, a été un véritable outil de développement à l'avantage de tous.

Décisions et moyens partagés pour le plus grand bénéfice de notre collectivité et de ses habitants. Beaucoup le comprennent...

Dans cette procédure engagée depuis bientôt sept années, notre commune a dû dépenser une énergie permanente pour répondre à des reproches trop souvent proches de la désinformation.

Souhaitons que cette nouvelle année soit enfin celle de l'apaisement qui permettrait à ceux qui le souhaitent, de construire plus sereinement et ensemble, un avenir positif pour ce territoire attachant.

Que notre commune Mont Lozère et Goulet vive longtemps et tous nos vœux les meilleurs pour 2025 !

Colis et repas de Noël des aînés

Chaque année des initiatives sont maintenues au sein de la commune Mont-Lozère et Goulet en faveur des aînés.

Des colis de Noël sont préparés en fonction des besoins spécifiques des personnes. En EHPAD ces colis sont conçus en lien avec leur environnement de vie.

Les colis, livrés directement au domicile des personnes permettent de maintenir un lien social et une proximité.



De plus, un repas est proposé soit pendant la période des fêtes de fin d'année soit au printemps pour répondre au mieux à leurs attentes et favoriser un moment de partage et de convivialité.

Chaque commune déléguée a conservé un mode de fonctionnement où l'attention et le partage restent au cœur de la tradition.

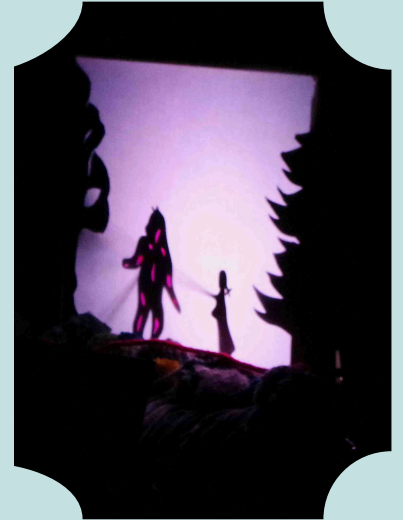


Noël des enfants de la commune

Samedi 14 décembre a eu lieu le Noël des enfants de la commune, offert par le CCAS (Comité Communal d'Action Sociale) de Mont Lozère et Goulet.



Les enfants et leurs parents ont pu s'émerveiller devant le spectacle de la compagnie Un fil à la page, avec l'histoire attachante de l'ours KINTSUGI.



Spectacle d'ombres et de lumière, accompagné de chants et d'une histoire contée, chacun a fait connaissance de cet ours blessé, qu'une jeune enfant chinoise a soigné avec de la patience et du fil doré.

Ce lien d'amitié tissé entre la fillette et l'ours a su attendre le jeune public



Après le spectacle, les intervenants ont expliqué aux enfants ce qu'était l'art du KINTSUGI: méthode traditionnelle chinoise de réparation, pour par exemple donner une seconde vie à des morceaux de tissu en les assemblant à l'aide de fils d'or... et leur faire toucher un tissu de ce type.



A la suite de cet échange les enfants ont pu appliquer la technique avec l'art du papier déchiré, faire un ours en papier déchiré avec leurs petites mains, à rapiécer avec des papiers de couleur jaune, pour soigner leur ourson avec le fil doré....
chacun a pu nous montrer ses talents et repartir à la maison avec son oeuvre.



Ce moment d'échange s'est terminé par un goûter offert par le CCAS dont les membres avaient composé le buffet de Noël alliant gâteaux faits maison, crêpes en tout genre, sans oublier le pain d'épices, les papillotes et mandarines de Noël.



Une belle après midi pleine de convivialité, où chacun est reparti le ventre plein ...
et les yeux pleins d'étoiles!

Les bibliothèques municipales



Notre belle Commune possède pas moins de 6 bibliothèques.

Si certaines d'entre elles fonctionnent depuis plusieurs années, comme Chasseradès, Mas d'Orcières, ou Saint Julien, celles de Bagnols les Bains et de Belvezet sont toutes récentes.



Certaines bibliothèques ont un dépôt de livres appartenant à la Médiathèque Départementale de la Lozère (MDL) et grâce à la tournée du bibliobus qui passe 4 fois par an, les livres sont renouvelés.



Ceci permet d'échanger une partie des collections afin de proposer aux usagers de nouveaux choix dans tous les domaines.

De plus, ces dépôts possèdent un compte en ligne sur le portail de la MDL, permettant aux lecteurs d'effectuer une commande d'ouvrages en ligne, avant le nouveau passage du bibliobus.

Pour un meilleur fonctionnement, un système de gestion par logiciel va être mis en place afin de répertorier les livres, suivre les prêts et mettre à jour les fiches lecteurs.

Pour développer encore la qualité de l'offre, une mise en réseau des bibliothèques est également prévue dans le courant de l'année 2025, permettant une rotation des livres acquis et une consultation en ligne de titres variés et plus large, un plus vaste choix (pour les lecteurs).



| Lieux des bibliothèques | Horaires | Dépôt de livres (BD 48) |
|--------------------------|---|-------------------------------|
| Bagnols les Bains | Hiver : samedi de 10 h à 12h 30 Été : jeudi et samedi | |
| Belvezet | Ouvert tous les jours | X |
| Le Bleymard | Hiver le mardi de 9 h à 10 h 15 hors vacances scolaires et les jours des ouvertures de l'office de tourisme : l'après midi : mardi, mercredi, jeudi et samedi matin | X |
| Chasserades | Lundi et jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30 | X |
| Mas D'Orcières | Mardi de 10 h à 12 h mercredi de 14 h à 17h et tous les derniers vendredis de chaque mois de 15 h à 17 h | X |
| ST Julien | Pour les commandes de livres s'adresser au 06/73/62/61/45 | Portages de livres à domicile |



Plusieurs animations ont lieu durant l'année dans les bibliothèques.

Interventions de Brigitte BEAURY 1 fois par mois pour l'école de Bagnols les Bains pour les 3 classes (petite section au CE2) au sein de la bibliothèque de Bagnols les Bains et 1 fois par an à la bibliothèque de Mas D'Orcières.



Les dates des prochains passages seront affichées dans chaque bibliothèque, ainsi que les animations.



Petit rappel administratif:

Beaucoup d'habitants nous demandent de rappeler les règles qui définissent les autorisations de constructions ou modifications de constructions existantes.

La DP (déclaration préalable) est une démarche simplifiée à déposer en cas de travaux peu conséquents mais qui modifient l'apparence extérieure des bâtiments, et pour toute construction d'une surface inférieure à vingt mètres carrés.

A proximité d'un monument historique (secteur protégé), en zone cœur du Parc National des Cévennes, tous travaux et modifications doivent faire l'objet à minima d'une déclaration (ex : peinture de volet, mur etc.)

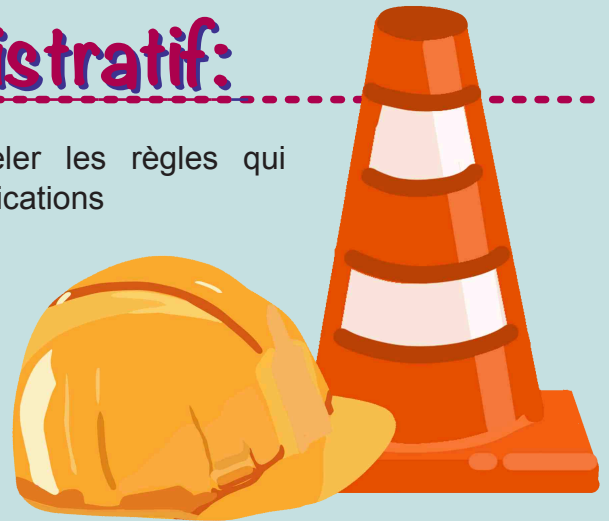
Exemple de travaux soumis à DP : Abri, cabane de chantier (sauf si inférieure à 5m²), garage, véranda, murs, piscine non couverte inférieure à 100m², terrasse, toiture, pergola, balcon, fenêtre, isolation par l'extérieur, panneau solaire, porte, etc.

Le délai d'instruction de la demande est en principe d'un mois.

Le PC (permis de construire) est à déposer lors de travaux conséquents et pour toute construction supérieure à vingt mètres carrés (attention, pour toute surface créée supérieure à cent cinquante mètres carrés, le recours à un architecte est obligatoire).

Exemple de travaux soumis à permis de construire : maison individuelle, agrandissement de maison, reconstruction, garage supérieur à vingt mètres carrés, véranda supérieure à vingt mètres carrés etc.

Le délai d'instruction est en principe de deux à trois mois.



Certaines communes déléguées ont des documents de planification de l'urbanisme.

C'est le cas de la commune déléguée de Bagnols les Bains qui possède un PLU (plan local d'urbanisme).

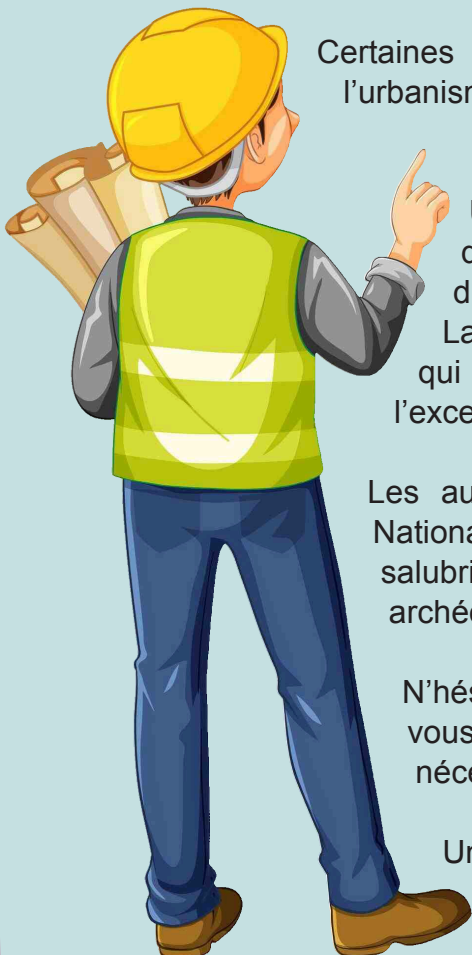
Un PLU comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement et des annexes.

La commune déléguée du Bleymard possède une carte communale qui délimite les secteurs où les constructions sont autorisées ou non à l'exception des modifications d'un bâtiment existant.

Les autres communes déléguées sont soumises au RNU (règlement National d'Urbanisme). Ces règles visent à empêcher toute atteinte à la salubrité, à la sécurité, à l'environnement, à l'intégrité des lieux archéologiques, aux sites naturels etc.

N'hésitez pas à vous renseigner dans votre mairie déléguée qui peut vous fournir tous les renseignements techniques, les imprimés nécessaires pour votre dossier de demande...

Un CU (certificat d'urbanisme) vous permet de connaître les possibilités de réaliser un projet envisagé (CU d'information ou opérationnel).



Bien que la plupart des collectivités soient inquiètes sur les moyens dont elles disposeront pour financer leurs projets, notre commune se mobilise pour programmer les dossiers d'investissement nécessaires à son bon fonctionnement. Ceux-ci ont été présentés et votés en réunion de conseil municipal.

Certains sont terminés d'autres vont s'engager en fonction des financements acquis. Certains n'en sont encore qu'au stade de la réflexion. Quelques exemples sont présentés ici...

L'église de Belvezet ...toute en beauté



Le samedi 9 Août un public nombreux participait à l'inauguration de l'église en présence de Mr le Préfet, Mme la députée, Mr le Président du Conseil Départemental, Mgr Bertrand, Mr Gély Paul, Mrs le Maire et Maires délégués de la commune Mont Lozère et Goulet.

Après la messe concélébrée par Mgr Bertrand et l'abbé Fraisse, c'est à la salle communale que s'est poursuivie la journée.



Depuis le mois de novembre, les statues et les 14 stations de chemin de croix ont repris leur place dans l'église; Mme Hortense Jouanjus, restauratrice dans la Haute Loire, a réalisé une restauration formidable et nous vous invitons à venir admirer son travail lors d'une visite à Belvezet. Pour info l'église est ouverte de 8h à 17h.

Il est important de rappeler que cette opération a été prise en charge à 75% par le service de Restauration du Patrimoine au Conseil Départemental, d'une partie par la DRAC à Montpellier, et d'une participation non moindre par la Paroisse de Langogne.

Une dernière opération est en cours pour terminer les travaux de l'église. Il s'agit de la remise en état des fenêtres (brossage, traitement à l'anti-rouille, vitres remplacées par des vitraux).

Ces travaux feront l'objet d'une prise en charge par une demande DETR auprès des Services de l'Etat et le complément par les appels à dons auprès de la Fondation du Patrimoine « église de Belvezet » auprès duquel vous pouvez d'ores et déjà vous rapprocher.



L'Association le Clocher Saint Jean Baptiste continue sa démarche d'alimenter les fonds de la Fondation du Patrimoine en organisant plusieurs manifestations dont le repas qui aura lieu cette année le dimanche 17 Août à midi; la totalité du bénéfice est reversé à la Fondation du Patrimoine.

Château et travaux

Le chantier du château du Tournel n'est qu'un des nombreux projets portés par notre collectivité.

Le marché en cours doit se conclure avant de relancer la dernière tranche de travaux qui permettra un accès sécurisé dans le site tout entier. Il restera également à déblayer la cour de la chapelle et la chapelle elle-même. Encore de belles découvertes à venir pour mieux comprendre l'organisation des éléments bâtis de ce patrimoine important.

Ce nouveau chantier devrait se terminer à la fin de cette nouvelle année 2025.

Le plan de financement est bouclé avec des aides de l'Etat et du Département ainsi que du mécénat qui permet de réduire la part d'autofinancement de la collectivité.

En attendant voilà quelques images de parties restaurées et aménagées...

